



**Préavis municipal concernant le remplacement**  
**de la chaudière à mazout d'appoint**

**But:**

Le présent préavis a pour but d'obtenir un crédit de CHF 35'000.- pour le remplacement de la chaudière à mazout d'appoint actuelle.

**Motifs :**

Lors de la dernière séance du Conseil général du 25 juin 2019 nous vous avons fait part de la nécessité de remplacer la chaudière à mazout située au sous-sol du bâtiment communal. Cette dernière a pour but d'apporter un complément de chaleur en cas de grands froids.

L'étude effectuée par la maison Energie Concept et présentée au Conseil général recommandait de remplacer la chaudière actuelle par une chaudière à mazout.

**Projet :**

Après analyse des différentes possibilités, nous avons demandé deux offres comparatives et c'est celle établie par l'entreprise MDT SA à Vuisternens-devant-Romont qui a été retenue. Ladite offre porte sur une chaudière à mazout à condensation Logano plus SB625-145 d'une puissance de 138,8 kW pour un montant de CHF 29'585.- (déconnexion et évacuation de la chaudière défectueuse comprises).

Les 138,8 kW peuvent paraître surdimensionnés pour un chauffage d'appoint, mais cette puissance sera nécessaire en cas de panne du chauffage central à copeaux de bois situé dans le bâtiment « La Grange » ou alors dans le cadre d'un éventuel agrandissement du réseau de chauffage.

**Conclusions :**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre la décision suivante :

**Le Conseil Général de Giez dans sa séance du 29 octobre 2019, après avoir :**

- vu le préavis de la Municipalité n° 2018/24
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- 1) D'accorder le crédit de CHF 35'000.- pour l'achat et l'installation d'une nouvelle chaudière à mazout et de financer ce montant par les liquidités courantes de la bourse communale. Cet investissement sera amorti sur une durée de 10 ans.**

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



La Secrétaire :



C. Pavid